

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3381

objet : **Mandat spécial accordé à monsieur le vice-président Gilles Buna pour une mission à Phnom Penh (Cambodge)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le vice-président Gilles Buna a été invité au séminaire du programme pluriannuel Pro-Act du 24 juin au 2 juillet 2005 à Phnom Penh (Cambodge). L'objectif général de ce programme consiste à construire un réseau de villes européennes et asiatiques en vue de bâtir des coopérations dans le domaine des services et des infrastructures urbaines. Monsieur le vice-président Gilles Buna représentera la Communauté urbaine.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

L'organisation de cette mission, postérieure à la dernière réunion du Bureau, n'a pas permis de demander un mandat spécial en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Gilles Buna pour une mission à Phnom Penh (Cambodge) du 24 juin au 2 juillet 2005.

2° - Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,